



Commune de Serra di Ferro
Cumuna di Sarra di Farru

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 23/16

Le Maire de la commune de SERRA DI FERRO,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2212-2, L. 2213-1 et L. 2213-2 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

Considérant la demande de l'association A CAPANNEDDA pour l'installation d'un chapiteau sur le Port JB TOMI et la présence de manèges dans le parking de la résidence Capriona pour l'évènement « PASQUA IN U TARAVU » et afin de garantir la sécurité des piétons,

ARRÊTE

Article 1 : L'évènement « PASQUA IN U TARAVU » se déroulera à Porto-Pollo les 9 et 10 avril 2023.

Article 2 : Le camping « L'Oriente » ouvre son parking au public, pour faciliter le stationnement dans le village les 9 et 10 avril 2023.

Article 3 : La circulation est complètement interdite, sauf riverains et secours, entre le carrefour de la Punta et le port. Le stationnement est également interdit.

Article 4 : Le stationnement est interdit sur la partie gauche de la chaussée entre l'hôtel Kallisté et le carrefour de la Punta.

Article 5 : Monsieur le commandant de la communauté de brigade de gendarmerie de Petreto-Bicchisano, Monsieur le Maire, Messieurs les Maires Adjoints sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié en la forme accoutumée.

Fait à SERRA DI FERRO, le 4 avril 2023

